



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 MAI 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU STATIONNEMENT

Rue de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 19.05.2025, par l'entreprise PieCouverture, La Gimarderie - 18300 Ivoy-Le-Pré pour occuper temporairement le domaine public, rue de Boisbelle, parcelle cadastrée F1125, afin d'y installer un échafaudage.
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture, au 9 place Bernard - 18250 Henrichemont, parcelle cadastrée F1125, à compter du 09.06.2025 et ce pendant 20 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PIE Couverture afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture, rue de Boisbelle, parcelle cadastrée F1125, 18250 Henrichemont, à compter du 09.06.2025 et ce pendant 20 jours calendaire.

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit, aux droits des travaux, devant le 2, 4 et 6 rue de Boisbelle.

Article 3^{ème} : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, dépôts de matériaux, gravats et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise PieCouverture.

Article 5^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Pie Couverture sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250520-2025-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2025
Publication : 21/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Publié sur le site de la commune le 21.05.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

